

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro MLDC_260616_061

portant sur

L'EXERCICE DU DROIT D'ESTER EN JUSTICE EN VUE DE DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE LA COLLECTIVITÉ DANS LE CADRE DU CONTENTIEUX AVEC BOUSQUET SAMUEL

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 16°,

VU le Code de Justice Administrative (CJA),

VU la délibération n°CM_260413_03 du Conseil municipal du 13 avril 2026 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

VU la décision MLDC_260505_43 par laquelle le Maire a décidé de conclure une convention d'assistance juridique et de représentation en justice avec le cabinet de Maître Sébastien Avallone,

CONSIDÉRANT la requête enregistrée le 1^{er} juin 2026 sous le numéro 2604529 le Tribunal administratif de Montpellier par Samuel BOUSQUET à l'encontre de l'arrêté du 19 mars 2026 de la Commune de Lodève accordant le permis de construire n° PC 34 142 25 000 35 pour une démolition partielle et la construction d'un immeuble de 76 logements collectifs

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de défendre les intérêts de la commune dans le cadre de l'action en justice intentée par Samuel BOUSQUET,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : DE DÉFENDRE les intérêts de la commune de Lodève dans le contentieux l'opposant à Monsieur Samuel BOUSQUET,

- **ARTICLE 2** : DE CONFIER au Cabinet de Maître AVALLONE Sébastien, Avocat au Barreau de Montpellier, situé 8 Grand Rue Jean Moulin 34000 MONTPELLIER la défense des intérêts de la Commune de Lodève dans la présente affaire pendante devant le Tribunal administratif de Montpellier et devant toutes juridictions,

- **ARTICLE 3** : DE DIRE que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20260616-lmc126082-AR-1-

1
Date de télétransmission : 16/06/26
Date de publication : 16/06/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le seize juin deux mille vingt-six,

Le Maire
Claude LAATEB

